



Fédération des Associations d'Accueil de Marins
Membre du Comité International pour le Bien Etre des Gens de Mer (ICSW)
56 Rue Falguiere 75015 Paris

N°79 SEPTEMBRE/OCTOBRE 2012

France Ports Accueil

EDITO

Tous les participants à la réunion inter-ports de Saint Nazaire ne peuvent que remercier l'équipe de Nantes-Saint Nazaire pour son accueil et la parfaite organisation de la rencontre. En plus des informations données par chaque association, les propos exprimés par les intervenants extérieurs ont été très intéressants et nous les remercions de nous avoir consacré du temps durant leur week-end. Beaucoup de choses ont été dites et maintenant il va falloir les mettre en pratique. Tout d'abord certains représentants d'association voudraient que la FAAM fédère plus de problèmes pour arriver à trouver des solutions ensemble. Grâce à un forum sur Internet, nous pourrions déjà échanger entre nous et voir quelles sont les difficultés à mettre en commun ou faire participer les autres d'expériences profitables. Nous allons rencontrer Madame BREHIER-GUILLEN, Directrice des Affaires Maritimes, lui présenter les actions de tous les foyers d'accueil et lui exprimer nos soucis et nos craintes: le financement des associations, la circulation des marins en escale, la délivrance d'attestations fiscales. Nous nous réunirons, le 15 novembre, avec le groupe de travail issu du Conseil Supérieur des Gens de Mer, pour assurer le financement des associations. Notre but est d'obtenir une participation obligatoire des armateurs. Il faut arriver à une entente entre les différents partenaires que nous devons convaincre que cette participation de quelques euros ne mettra pas en péril nos ports français comme certains semblent le croire. Tout ne sera pas fait lors de cette première réunion mais il faut que nous puissions rendre nos conclusions le 13 février 2013 en réunion plénière du Conseil Supérieur des Gens de Mer. Des initiatives heureuses comme en Région Bretagne ou dans les ports du Havre et de La Rochelle, les actions d'hommes politiques ou de hauts fonctionnaires nous permettent d'espérer une solution acceptable pour tous. Gérard Pelen

Sommaire

International	Page 2
Les Assises de la Mer	Page 2
L'Observatoire des Droits de la Mer	Page 2
Financement des foyers	Page 3
Nouvelles des ports	Pages 4/5
Impressions après le Congrès	Pages 6/7
Relations Agism/Foyers d'accueil	Page 8

Il y a dix ans : fin. 2002...La catastrophe écologique du naufrage du Prestige a au moins le mérite d'attirer l'attention des gouvernements et du public sur les problèmes du transport maritime, tant du point de vue de la sécurité des navires, que des conditions de travail des équipages. Au niveau français le projet de loi autorisant la ratification de plusieurs conventions de l'OIT - dont la 163 -

est présenté le 4 décembre, en conseil des ministres. Mais il faudra attendre plus d'un an pour voir ces conventions ratifiées par le Parlement. Dix ans plus tard les mêmes délais sont déplorés pour la ratification des la CTM 2006 !!! L'Observatoire des droits des marins organise à Nantes une conférence sur la sécurité maritime. Les évêques de la Mission de la mer d'Espagne, France et Portugal

publient une déclaration pour que les lois sur le bien-être des marins, le contrôle des navires et la protection de la mer soient efficacement appliquées. La FAAM après l'intérim de Gérard Pelen a un nouveau président : Frédéric Steinschneider. Lors de son assemblée générale, l'adhésion du club de Venise est acceptée et sur proposition d'André Le Nay – qui vient de vivre la saga de l'Allianz, enfin vendu – un rapport détaillé sur les problèmes

posés par l'abandon des navires et de leurs équipages est adopté. Coté AGISM, la nouvelle gestion des hôtels de gens de mer qui a permis de redresser sa situation financière, permet d'envisager une meilleure coopération avec les associations d'accueil, comme ce fut le cas à Marseille dont les locaux rénovés ont été inaugurés début décembre Dix ans plus tard, on espère voir cette coopération se développer. A.C.

La FAAM change de nom et s'intitulera désormais Fédération Nationale des Associations d'Accueil des marins (FNAAM). La décision a été prise, à la majorité, au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 octobre.

A quelques jours de la rencontre biannuelle des Foyers d'Accueil et de l'Assemblée Générale de la Fam nous apprenons le décès de Gérard Vionnet, Président de l'Association Rouennaise des Amis des Marins, ARAM. C'est un vieil et fidèle ami qui nous quitte. Engagé depuis le début en 1989 de l'Aram, il y a apporté toute son énergie au service des autres. Nous ne l'oublierons pas. A sa famille, à ses amis de l'Aram, nous présentons toutes nos condoléances. A.LI.

International .

Pirates : Le 20 décembre 2010 le vraquier M/V ORNA « était capturé par les pirates et les marins de son équipage retenus en otages. Pour faire pression sur l'armateur, un de ces marins a été exécuté par les pirates en septembre dernier. Après paiement d'une rançon, treize marins ont été libérés le mois dernier mais six restent aux marins des pirates.

ICSW : tiendra une Assemblée Générale le 27 novembre à Londres dont l'objet est la fusion avec ISAN. (International Seafarers Assistance Network) Cette A.G. sera suivie le lendemain d'un séminaire d'une demi-journée qui traitera de la Nouvelle Convention sur le travail maritime.

ICSW lance une enquête sur les contributions volontaires des armateurs et nous demande d'y participer Ces « port welfare levies » sont des contributions, volontaires ou obligatoires, demandées aux navires pour contribuer au financement des structures et service de bien être du marin telles que recommandées par la Convention du travail maritime 2006 chapitre B4.4.4 ICSW aimerait savoir où et comment cela se pratique, en vue de faire connaître les meilleures méthodes. . Les informations recueillies seront placées sous le sceau de l'anonymat. Pour en savoir plus cliquez sur http://www.surveymonkey.com/s.aspx?sm=E_2Fwg_> bsyR3t_2fU6_2f3KRpO_2b2Q_3d_3d. Vous pouvez également contacter ICSW en vous adressant à > Research@icsw.org.uk . Les réponses devront être envoyées avant le 30 novembre.

Les Assises de l'Economie de la mer

Les 8ème Assises se dérouleront à Biarritz et Bayonne les 20 et 21 novembre. Dans ces « Assises « où l'homme est peu évoqué, nos amis d'Escale Adour représenteront la Faam et ne manqueront pas d'intervenir à la table ronde portuaire pour, comme le dit Mikel Epalza, « montrer que port= navire, fret, mais aussi marins.

L'Observatoire des Droits des marins

Nous informe de l'existence d'un site web dédié à l'activité nautique de la plaisance et de son encadrement juridique de droit terrestre et droit maritime concernant les règles de navigation et les opérations maritimes : <http://jurisplaisance.free.fr/> .

Financement des foyers.

Pierre-Etienne Brouté, Juriste au CNPME, qui a participé à la rencontre de St Nazaire, nous livre ses réflexions.

A l'occasion d'une mission effectuée pour le compte du Conseil Régional de Bretagne, j'ai eu la possibilité de réfléchir aux différents moyens d'assurer un financement pérenne des associations d'accueil des marins faisant escale sur les ports français. Chacun est au courant des difficultés que connaissent les foyers pour se financer et assurer leurs missions avec un peu de sérénité. Les foyers se financent aujourd'hui de différentes manières : subventions de la part de personnes publiques, dons (défiscalisés ou non), participations de l'AGISM et d'autres organismes à vocation sociale etc. Tous ces financements ne permettent pas d'assurer des budgets sains, et les clôtures annuelles sont souvent périlleuses pour les foyers. C'est pourquoi la nécessité de mettre en place une redevance obligatoire, dite « redevance bien être », qui serait intégrée au Code des ports maritimes (à l'article R211-1), est aujourd'hui essentielle. Mais pour l'heure, celle-ci n'est toujours pas mise en place par l'Etat français, malgré les avancées majeures du droit international en la matière (Convention MLC de 2006 toujours pas ratifiée !*). Comment, en l'état actuel du droit applicable, faire en sorte que les foyers bénéficient de financements pérennes, différents des financements classiques évoqués à l'instant ? Aujourd'hui, deux solutions sont envisageables. La première est la signature de conventions de contribution volontaire. Ces conventions, signées entre les foyers et les agents maritimes, consacrent le principe d'une contribution volontaire réglée par les armateurs, sur proposition des agents, afin de financer les foyers. La double limite est qu'il ne peut s'agir que de sommes minimales (sinon les négociations sont rapidement arrêtées..) mais surtout qu'elles reposent sur le volontariat. Il ne s'agit pas d'une solution pérenne, bien au contraire. La seconde solution, qui passe également par la négociation, consiste en l'augmentation des droits de port afin de financer intégralement une subvention générale. L'idée est d'effectuer

une opération blanche : l'autorité portuaire vote une augmentation généralisée des droits de port, et reverse une subvention correspondant aux gains de cette augmentation au foyer. Bien évidemment, des ajustements sont à envisager dans le protocole engageant à la fois le port et le foyer, pour prendre en compte les évolutions : fréquentation du port, mise en place d'un financement au niveau national. Il s'agit donc, au préalable, de négocier avec l'autorité portuaire. Celle-ci peut être le Directoire d'un grand port maritime, ou une CCI dans le cas d'un port propriété d'une collectivité. Dans ce second cas de figure, l'appui politique de la collectivité doit être recherché pour peser sur les négociations avec la CCI. Tout est donc affaire de négociation : il faut communiquer sur les missions des foyers, sur les conditions de travail et de vie des marins de commerce, mais également montrer au port l'intérêt d'une telle procédure pour son image. Le port devra quant à lui convaincre ses clients du bienfondé de cette augmentation. En conclusion tout réside dans la négociation.** Les solutions juridiques existent, encore faut-il sensibiliser les acteurs portuaires. Pierre-Etienne Brouté

⑩ Le Sénat a adopté le 9 octobre 2012, en première lecture, le projet de Loi autorisant la ratification de la Convention du travail maritime 2006 de l'OIT, adoptée à Genève, le 7 février 2006 et dont le texte est annexé à la présente Loi (Nota : voir le document annexé au n° 376 (2011-2012), Sénat.)

** Observation d'Alain Coudray - Cette solution qui exige une négociation port par port est soumise à l'accord de l'autorité portuaire alors que la redevance bien-être incluse dans le code des ports maritimes n'implique une négociation que sur son montant et son éventuelle modulation

Nouvelles des ports

Le compte rendu de la rencontre interports et de l'Assemblée Générale est en cours de rédaction . Vous y trouverez la présentation de tous les foyers adhérents de la Faam. Vous n'aurez ci-dessous que quelques nouvelles de port.

Rouen : Nous sommes orphelins depuis la disparition de Gérard Vionnet. Qu'il est difficile de reprendre le flambeau derrière lui. Il nous manque au quotidien. Le congrès, bien qu'annonçant beaucoup de travail dans le futur a regonflé les troupes. Notre nouveau bus (financé par ITF) est arrivé le 30 octobre .Peut-être moins de grosses factures à venir.....Nous attaquons différents chantiers, une réflexion sur une ouverture plus large est en cours. Un rendez est pris pour envisager un 2ème agrément pour un jeune en service civique. Avec la CPBE (Commission Portuaire de Bien Etre) , une rencontre des agents (qui pour l'instant ne viennent pas à la commission) est programmée .La prochaine CPBE le 20 Novembre se déroulera dans nos locaux. Nous sommes en attente des informations des autres foyers relatives à la mise en place du système de sécurisation pour notre wifi. En effet, nous venons de recevoir un avertissement de Hadopi. Notre foyer, très chaleureux au demeurant, à besoin de travaux lourds notamment pour la toiture de l'ancienne chapelle servant actuellement de salle de jeux pour les marins, utilisée également par une chorale Gospel .(coût annoncé 18000 euros).Nous tentons d'obtenir des financements des communes du Grand Port Maritime de Rouen, du Conseil Général, du conseil Régional

et de CREA; mais pour l'instant nous nous heurtons à des fins de non-recevoir. Nous avons pris contact avec la fondation du patrimoine. Le manque de bénévoles est criant. Avec l'aide du Président de la CPBE, des contacts vont être pris avec les corporations étudiantes. En effet, Rouen est une ville universitaire importante et dans le quartier, nous disposons de 3 résidences étudiantes. Nous espérons un peu de sang neuf. Enfin et surtout, comme nous tous, le plus gros du travail consiste à obtenir des financements pour notre survie, les charges salariales étant de plus en plus lourdes. A ce jour, notre budget ne sera pas encore à l'équilibre bien que de nombreux efforts aient été faits. Toutes les analyses faites au Congrès s'appliquent au port de Rouen (moins de trafic sur le port, temps d'escale plus court, contribution des navires aléatoires, moins de consommation des marins hormis la wi fi...) Les échanges formels et informels du Congrès nous permettent d'envisager de nouvelles pistes de réflexion, néanmoins, le manque de temps et d'énergies nouvelles ainsi que la gestion des problèmes quotidiens du foyer freinent nos aspirations. Nous attendons beaucoup de l'aide du président de la CPBE qui semble vouloir s'impliquer. En résumé, beaucoup de travail mais hauts les cœurs. <Marie Pierre.

St Malo : L'aménagement de notre local avance, nous allons y faire notre assemblée générale le 18 décembre 2012. Nous allons commencer l'accueil des marins en 2013 Cordialement. Louis Trotin

Port la Nouvelle : Le foyer commence à bien tourner. En tout il y a désormais cinq bénévoles dont un nouveau, Jean Claude, qui assure l'accueil pendant que les chauffeurs accompagnent les marins au supermarché. Il nous manque un budget de fonctionnement mais nous sommes confiants. Je continue les

démarches pour obtenir un emploi aidé, pour avoir une augmentation de subventions de la Région, j'ai donné des renseignements à ITF, je rédige mon dossier pour les subventions municipales, et... Amitiés, Martine Cousin.

Sète : *au moment de mettre en page nous recevons ce message de Sète.*

Bonjour à tous, le périmètre de circulation des marins en escale est à l'ordre du jour de la prochaine commission portuaire de bien être de Sète (qui a ainsi été à nouveau convoquée). Ça valait le coup d'écrire à la sous-préfète. Autre point que nous demanderons : un point sur les visas pour les marins des navires de gde plaisance. Il y a à Sète un équipage de Philippins sur un yacht

amarré ici + ou - à l'année (Sète en train de devenir un tout petit Cagnes S/mer, avec 5 yachts à quai). Ce que le port veut développer. La délivrance des visas de la part du Consulat de France à Manille relève du coup de chance : un marin a eu un visa d'1 an, une hôtesse dont le dossier a été présenté en même temps a été refusée sous le motif que le bateau ne naviguait pas assez (!!!), le Second a un visa

de 5 mois, un autre marin a eu 2 mois... Tout cela, alors que les contrats ont + ou - la même durée. Les marins sont réglos, l'armement est accueilli à bras ouverts à Sète, mais se posent pas mal de questions sur l'obtention des visas pour les renouvellements d'équipage. La

Port de Bouc : Par rapport à FPA n° 78 et le compte-rendu de nos activités au congrès de la FAAM à Saint-Nazaire notre situation n'a guère évolué, donc je ne vais pas répéter ce qui a été dit il y a quelques semaines. Nous avons toujours 3 véhicules sur 4 inutilisables (accidentés ou en panne), des problèmes sérieux de maintenance au poste porte-conteneurs (PC) et de réelles difficultés pour les marins d'accéder à notre foyer (PC) avec la privatisation des opérateurs et donc la fermeture des différentes zones pour cause d'ISPS. De plus à tout ceci viennent s'ajouter des difficultés financières car nous avons eu à supporter 3 départs de salariés cette année, avec toutes les charges y afférent. Nous attendons donc beaucoup de l'année 2013 et en cela notre congrès à Saint-Nazaire nous a laissé un petit espoir de voir aboutir notre revendication principale d'une contribution obligatoire versée par tous les armateurs

Marseille : Le nombre d'escale de bateaux de croisière commence à diminuer, une salariée nous a quittés et la deuxième termine son contrat le 15 novembre. Grande innovation au foyer de la gare maritime nous avons installé un système qui régule l'accès à l'Internet et au WIFI et qui nous permet de faire payer. (0.50€ la 1/2 heure). En deux week-ends nous avons délivré 900 tickets. Autre grande innovation, nous avons reçu notre nouveau véhicule, un Ford Transit avec 9 vraies places et confortable pour tous, plus de gymnastique pour enjambrer les fauteuils pour atteindre la banquette arrière. Nous avons toujours les deux paquebots de la Classico International Cruise, le Princess Danae et l'Athéna bloqués. Actuellement il ne reste que 23 marins sur le premier et 80 sur le deuxième. Les 300 marins qui ont débarqué ont touché leur salaire et ont eu un billet d'avion pour rentrer chez eux. Que vont devenir les bateaux, nous n'en savons rien, si ce n'est qu'ils ont plus de 50 ans tous

FNAAM pourrait peut être se saisir de ce dossier ? Même s'il n'y a pas d'accueil à Cagnes ou Nice/Monaco, il y a des équipages qui doivent être confrontés à ces difficultés .A bientôt. Hélène Scheffer.

faisant escale dans nos ports. La transition est toute faite pour dire quelques mots de ce congrès, réussi aussi bien sur la forme que sur le fond. Les présentations des foyers sont toujours aussi intéressantes et nous permettent de puiser des idées nouvelles par ci et par là, des débats très instructifs avec les personnalités et surtout l'annonce de la création de ce groupe de travail au Conseil Supérieur, qui nous l'espérons aboutira à un financement pérenne de nos associations. D'autre part l'organisation du congrès par les équipes de Marine Accueil Loire et Nantes Port Accueil a été parfaite à tout point de vue ; hôtel de très bonne qualité, repas succulents, animation et visites très intéressantes et surtout accueil très chaleureux et grande disponibilité des équipes organisatrices. Merci pour tout cela. **François Bascove.**

les deux et que l'armateur a plusieurs millions de dette. Les 5 bateaux de la compagnie sont bloqués. Un autre bateau portugais, le Penafiel est bloqué avec 6 marins à bord, ils sont dans une situation critique, salaire, nourriture, vêtements. La situation du Navin Raven est en train de s'améliorer ; ce petit cargo, arrivé en novembre 2011 pour des réparations, était bloqué dans les petites formes du port. A bord, deux Philippins ne percevaient plus de salaire et n'avaient plus de quoi se nourrir. Le chantier de réparation navale ainsi que les marins ayant été payés, ils vont pouvoir rentrer chez eux. Sœur Françoise, Petite Sœur de Jésus, qui visitait régulièrement les navires malgré ses 80 ans, s'est fait renverser par une voiture et est hospitalisée avec de nombreuses fractures. Nous ne pouvons que lui souhaiter un rapide rétablissement et nous espérons vite la revoir parmi nous. G.Pelen.

Impressions après le congrès de la FAAM

De Jean Munier, la Rochelle : « Tout d'abord nous nous devons souligner une excellente organisation, merci aux amis de St Nazaire qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur énergie pour que ce congrès soit une réussite. Le nombre important des foyers présents nous a permis de comprendre au travers des interventions les difficultés que certains rencontraient : problèmes financiers, problèmes de déplacements, manque de bénévoles, manque de disponibilités .La question récurrente des financements de nos organisations a dominé l'ensemble des débats, et l'on a senti une certaine lassitude voire chez certains – et cela est bien compréhensible – une démotivation face aux combats quotidiens à mener. Certes chacun d'entre nous a haute conscience de son action à conduire notre « mission » vis-à-vis des marins, mais le peu de considération, voire de reconnaissance de certaines Autorités pose question. Comme l'a souligné notre Président les commissions portuaires de Bien Etre après quatre ans de combat se sont mises en place ...mais en fonction des lieux on peut s'interroger sur leur efficacité et sur la volonté des responsables d'en faire de véritables pôles de propositions et de décisions propres à soutenir l'action des personnes engagées sur le terrain. Dans le domaine du fonctionnement de notre Fédération, l'adoption à l'unanimité de notre proposition de créer un forum de discussions est une excellente chose pour l'ensemble du réseau .En effet, la possibilité pour chacun de faire partager par tous ses expériences, va faciliter la circulation de l'information et répondre aux questions que chacun dans « son coin » se pose. Un collègue du foyer de Brest se charge de mettre en place ce projet qui répond à un souhait de l'ensemble des participants .A noter, la demande formulée d'une intervention portée au niveau national par la Fédération pour que tous nos foyers soient reconnus d'intérêt public, d'une part pour que nos bénévoles bénéficient de la réduction d'impôts lorsqu'ils ont des déplacements pour assurer des permanences et d'autre part de recevoir des dons qui permettront à leurs auteurs de bénéficier de

ce crédit d'impôts .Si la mise en place d'une redevance tarde à venir il est à craindre que beaucoup d'entre nous faute de moyens, de soutiens quitteront le navire .Comme le soulignait notre collègue de Bayonne , il existe une taxe pour collecter les ordures à bord (32 euros) mais on ne trouve pas les moyens pour permettre aux foyers de fonctionner à minima .. à croire que pour certains « responsables ! » les Hommes qui permettent le transport de ces marchandises , sont moins importants que la prise en compte du facteur économique : tout un programme !... que dire de cette réponse d'une ministre de l'Ecologie et d'un ministre des Transports sous le précédent gouvernement qui se sont réfugiés derrière la notion de compétitivité pour refuser l'instauration d'une redevance ...Quand l'hypocrisie est instaurée en système on peut se demander dans quel monde nous vivons ..La création d'une Commission Nationale composée de cinq membres est intéressante en soi quant aux objectifs qu'elle s'est fixés (bilan de ce qui existe au niveau international pour le bien être des Gens de mer, propositions concernant une participation des armateurs), mais aucun échéancier n'est encore fixé : Quand cette commission rendra t- elle ses conclusions ? Les foyers seront –ils associés à la démarche ? Mystère, la crainte que l'on peut émettre est que comme toute commission les conclusions de cette dernière restent lettre morte ... et que le politique tarde à apporter une réponse nette à la question posée. Mais ne perdons pas espoir la réponse du candidat d'alors devenu Président de la République aujourd'hui nous laisse espérer une solution positive .L'intervention à ce congrès du représentant du ministre était intéressante dans la mesure où il a salué notre action, mais a déclaré ne pas être mandaté pour faire des propositions, il s'est engagé à appuyer notre dossier et à faire part des attentes des congressistes à ses supérieurs. Nous avons été plusieurs à rappeler notre rôle, nos aspirations, notre volonté de voir l'Etat prendre ses responsabilités et respecter ses engagements, nous avons souligné nos difficultés et insisté fortement sur le passage

aux actes des responsables, il en va de l'avenir du réseau de nos foyers. Espérons que nous

D'Alain Coudray, en réponse à Jean Munier ;
Bonjour. J'ai reçu par Angel votre note "impressions après le congrès de la FAAM" qui m'incite aux commentaires suivants :

1 - je crois en effet que le financement de nos foyers est de loin le problème numéro 1 Est ce que la voie suivie via un groupe de travail du cg est la meilleure ? Je ne peux le dire mais je crois que le contexte actuel est porteur (attention du gouvernement à ce problème sur les base de la lettre du *candidat* Hollande - la page est tournée depuis les réponses de Madame Kosciusko-Morizet et M. Mariani - présidence du groupe de travail par Gérard Pelen - Pdt du CSGM favorable au principe d'une redevance dans les droits de port) ce qui ne veut pas dire que ce sera facile notamment car la Direction des ports n'est pas favorable ...ce qui veut dire un arbitrage du ministre que la FNAAM vient de sensibiliser à ce problème.

2 - Je retiens de l'intervention du DIRM, représentant le ministre qu'il a dit que celui-ci souhaitait un financement "pérennisé et sécurisé" de nos foyers. !

3 - la reconnaissance d'utilité publique ne m'apparaît pas comme la bonne solution car

De JM Damier - Bayonne : Je vous adresse ce que j'ai ressenti, concernant le congrès de Saint Nazaire. Accueil parfait à l'hôtel Aquilon, présence permanente de l'association Marine accueil Loire et de sa présidente, respect des horaires ont fait une réussite de ce 7^{ème} congrès. Je me suis cependant interrogé sur l'emploi du temps de l'après-midi du samedi, en comparaison avec la « presse » des présentations réservées aux 195mn de la matinée (j'y reviendrai), pour finalement juger que l'après-midi a permis à toutes et à tous de dialoguer de leurs souhaits et pratiques pour mener au mieux la vie de leurs associations. Pour tenter de réduire la précipitation matinale

D'Angel Llorente Beaucoup d'enseignements à tirer de ce Congrès et des perspectives d'action qui nous permettent de garder espoir. J'ai noté qu'il nous faut mieux utiliser les Commissions Portuaires pour faire connaître ce qui ne va pas dans nos foyers. C'est le Conseil du Professeur Chaumette. Si à la réponse négative que nous avons reçue à notre demande installation de redevance de bien être, l'argument invoqué était la compéti-

avons été entendus ... Jean Munier

celle-ci qui dépend d'un décret en CE exige une association à vocation nationale avec au moins 200 adhérents et d'autres conditions rédhibitoires La solution est la reconnaissance de l'association "d'intérêt général" qui est autorisée selon des critères de l'administration fiscale à émettre des reçus fiscaux pour les dons reçus (art 200 et 238 du CGI) Mais il faut qu'au vu des critères de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006 la gestion de l'association soit reconnue "non lucrative «Je pense que les démarches sont à faire localement plutôt qu'au plan national. Cette instruction prévoit les remboursements des déplacements des bénévoles auxquels ils renoncent et assimilés à des dons.

4 - Les CPBE sont d'autant plus efficaces que si leur président et les représentants de nos associations sont en phase sont en phase et soucieux de donner des réponses concrètes aux problèmes. C'est le cas à Marseille et je crois à La Rochelle dont la préfète a alerté la DAM sur la nécessité d'une redevance. En espérant que la FNAAM fera aboutir ce dossier, malgré les lenteurs de l'administration dont je suis issu !! Bien cordialement. Alain Coudray.

de la présentation du résumé du quotidien des associations, je suggère de relier les fiches de l'activité et du budget de chaque association, que vous aviez demandées, fiches ne dépassant pas une demi-page. L'ensemble photocopié serait distribué la veille, à un par association, et serait ainsi éliminé 5mn sur 10 de parole. Les 10mn pourraient alors développer soit :

Les observations sur les thèmes choisis

➤ Une affaire grave ou importante.

Pensons maintenant aux évolutions favorables du bien-être des marins, en attendant Brest 2014.

tivité des ports, il y en avait un autre, c'était que le rapport final établi à partir de ceux faits par les Commissions Portuaires ne signalait pas de difficultés particulières. Il a été souligné aussi la nécessité de continuer à sensibiliser nos partenaires portuaires du bienfondé de nos demandes. Je suis certain que la mise en place d'un forum et d'un site par nos amis spécialistes de Brest et de La Rochelle sera d'un grand intérêt. Enfin je dois dire que nous

appréciations beaucoup l'entraide qui se manifeste entre foyers voisins. Bayonne et Bordeaux, Brest/ St-Malot, Lorient. Cela pallie les déplacements que ne peut faire le Bureau de la Faam qui n'a plus perçu depuis deux ans la

subvention versée par l'ENIM (qui aurait dû être remplacée par une aide des Affaires Maritimes). Ce manque nous conduits à une gestion très serrée.

Relations Agism/Foyers d'accueil. Un peu d'histoire.

Le 20 Janvier 1998 était signée à Paris une convention entre l'ABAM (Association Boulonnaise des Amis des Marins) et l'AGISM (Association pour la Gestion des Institutions Sociales Maritimes). L'article 1 de cette convention était le suivant : « *L'AGISM met à la disposition de l'ABAM dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, gratuite et révocable, un local situé au sous-sol de la Maison des Gens de Mer de Boulogne sur Mer. Ce local permettra à l'ABAM d'accueillir des marins français et étrangers toute l'année pendant les heures habituelles d'ouverture de la Maison. Ces horaires pourront être modifiés selon les manifestations occasionnelles organisées par la Maison des Gens de Mer. De même l'ABAM pourra ouvrir son local en dehors des heures normales de la Maison des Gens de Mer à l'occasion de manifestations exceptionnelles,* Cet accord faisait suite à une démarche vigoureuse de l'aumônier des marins de Boulogne sur Mer, Michel Maes, qui avait su mobiliser une équipe de bénévoles, dont de nombreux anciens marins de la pêche et du commerce, pour former une équipe d'accueil. Il n'en a pas été toujours ainsi. Lorsqu'à Dunkerque les Amis des Marins qui existaient depuis 1950 ont voulu adapter leur accueil, sur le modèle des Seamen's Clubs dont leur parlaient les navigants qui avaient l'occasion de les fréquenter dans leurs voyages, la nouvelle Maison des Gens de Mer était en construction. Il nous fallait trouver un local et nous avons alors, le Président des Amis des Marins, J.Bacle, pilote de Dunkerque, et moi-même, rencontré le Secrétaire Général de l'Agism de l'époque (1976) pour lui demander s'il n'était pas possible d'envisager d'y loger notre Seamen's Club. Notre demande était un peu en avance sur son temps Oet nous avons eü une réponse négative que je comprends mieux en me replaçant dans le contexte maritime de l'époque. Je ne suis pas certain que les Comités locaux de l'Agism, dont nous faisons partie, auraient été favorables à cette idée. Cela ne nous a pas empêchés de travailler ensemble, au sein du Comité Local de l'Agism, en de nombreuses occasions : semaines

sportives du marin, participation à l'estimation du mobilier vendu lorsque l'ancienne Maison des Gens de Mer fondée en 1895, rénovée en 1949, avait fermé ses portes pour laisser la place à la nouvelle, etc. L'accord de Boulogne a ouvert la voie à un changement important des mentalités et son exemple a été suivi dans les ports du Havre, de Brest et de Marseille où les foyers d'accueils sont hébergés par les Hôtels Les Gens de Mer. L'Agism participe aussi à la structure d'accueil de Calais et à celles du Havre, Brest et Marseille. Elle était prête à s'investir dans celle qui vient d'être créée à St Malo et avait étudié, avec la Faam, la possibilité d'aider celui de Sète. Enfin c'est ensemble, au cours d'une séance de l'ICSW à Londres que nous avons invité cet organisme à tenir sa réunion suivante à Marseille dans les locaux de l'Agism. Ce fut un succès et je revois la fierté du Président de l'ENIM de montrer nos installations d'accueil. A l'exception d'une réunion tenue dans le centre de détente (financé par ITF) des marins près du port polonais de Gdynia, toutes les réunions se faisaient à Londres. Après Marseille, ICSW a voulu rester sur le Continent et c'est Venise, Anvers, Barcelone, et Copenhague qui ont accueilli ses assemblées générales. Les Hôtels de l'Agism et les foyers de la Fnaam connaissent des problèmes financiers difficiles qui devraient pousser nos autorités à appuyer notre demande de redevance de Bien Etre. Nous le souhaitons afin que les marins continuent à trouver dans ces établissements le sentiment d'être chez eux. C'est ce sentiment qui faisait dire, dans l'ancienne Maison des marins de Dunkerque, à un marin long courrier qui confiait sa paie du voyage* au gérant du foyer pour qu'il la lui garde, « *et surtout si je viens te demander des sous, ne m'en donne pas* » et il partait tranquillement en bordée. A.LL

- A l'époque le marin long courrier était payé en fin de voyage dont certains dépassaient les six mois. Des avances étaient consenties en cours de voyage.